Avis de l'ASTI sur le projet de loi 8587 relatif à l'alphabétisation en langue allemande ou française

L'ASTI exprime son **plein soutien** au projet de loi 8587 visant à offrir une alphabétisation en langue allemande *ou* en langue française dans l'enseignement fondamental. Ce texte représente une évolution nécessaire du système scolaire luxembourgeois, fondée sur des constats objectifs et sur les résultats encourageants issus des classes pilotes. Loin d'être une réforme prématurée, sa mise en place en 2026/2027 arrive **déjà trop tard pour trop d'élèves**, mais elle représente une avancée majeure pour les générations à venir.

1. Une réforme nécessaire, attendue et basée sur des données solides

L'exposé des motifs rappelle plusieurs éléments déterminants : la diversité linguistique croissante des élèves, la part élevée d'enfants dont la langue maternelle n'est ni le luxembourgeois ni l'allemand, et les difficultés d'apprentissage de la lecture pour une partie importante d'entre eux. Les premières évaluations des projets pilotes d'alphabétisation en langue française montrent des **progrès significatifs**, une meilleure entrée dans la lecture et – élément très important - une motivation accrue des élèves.

Ce projet n'est pas une réforme centrée sur une seule langue ; il s'agit d'un **dispositif global**, offrant deux voies possibles d'alphabétisation selon les besoins et profils des enfants, dans une logique d'école inclusive.

2. Une organisation pédagogique cohérente et respectueuse de l'unité de la classe

L'ASTI souhaite rappeler un élément essentiel : les enfants d'une même classe suivant l'une ou l'autre option **ne seront séparés que 6 heures par semaine, durant quatre ans**. Pour toutes les autres activités, la classe reste intacte. Et dès le cycle 4, **tous les élèves étudient à nouveau ensemble à temps plein**.

Cette architecture pédagogique garantit la cohésion du groupe-classe tout en permettant de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève. Elle confirme qu'il ne s'agit en aucun cas d'un projet de séparation durable, mais d'un dispositif d'**égalité des chances**, respectueux du vivre-ensemble.

3. Un projet qui vise la réussite scolaire de tous

L'ASTI soutient tout projet qui renforce l'égalité scolaire et lutte contre les inégalités persistantes au Luxembourg. Les recherches montrent que le sentiment d'échec ou de décrochage peut apparaître **très tôt dans la scolarité**, parfois dès les premières années. Donner

ASTI
association sans but lucratif reconnue d'utilité publique
RCS Luxembourg F5199
10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg
tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71
www.asti.lu - ensemble@asti.lu
CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000

aux enfants les meilleurs outils pour entrer dans l'écrit constitue un levier puissant pour leur avenir scolaire.

C'est précisément ce que propose le projet de loi 8587. Son ambition – offrir les mêmes chances de réussite à chaque enfant, quelles que soient sa langue maternelle ou son origine – répond à une nécessité urgente.

Pour ceux qui estiment que l'année scolaire **2026/2027** constitue un calendrier trop rapproché, l'ASTI souhaite rappeler que si cette réforme avait été réalisée plus tôt, plusieurs générations auraient pu bénéficier d'un tel dispositif.

4. Points critiques à considérer pour garantir le succès de la réforme

Le respect du choix des parents

Le projet repose sur une dimension fondamentale : le **choix éclairé** des parents. Il est essentiel que les moyens nécessaires soient mobilisés pour informer, accompagner et conseiller toutes les familles :
Eltere Forum, comités de parents, comités d'écoles, communes, équipes éducatives, directeurs de région, structures SIA (service intégration et accueil)… Tous ces relais doivent être activés pour garantir une information complète, neutre et compréhensible.

Le soutien aux communes et aux enseignants

La réussite du projet exige un accompagnement clair : formation des enseignants, ressources pédagogiques adaptées, soutien aux communes — en particulier les plus petites — pour la gestion des espaces et des groupes. Le politique doit donner aux acteurs de terrain les moyens d'appliquer cette réforme sereinement.

Préserver l'esprit de la réforme

L'ASTI appelle au suivi et à la vigilance pour éviter que le projet ne soit progressivement vidé de son sens, comme ce fut le cas lors de la réforme des cycles.
La mise en place d'**indicateurs de suivi** est essentielle pour garantir la cohérence du projet dans le temps.

Revaloriser les principes fondamentaux de la réforme des cycles

Le projet peut être l'occasion de réactiver les notions de **différenciation pédagogique** et d'évaluation par compétences, principes fondateurs trop souvent négligés dans la pratique.

Éviter les stéréotypes de sélection linguistique

ASTI
association sans but lucratif reconnue d'utilité publique
RCS Luxembourg F5199
10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg
tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71
www.asti.lu - ensemble@asti.lu
CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000

L'ASTI met en garde contre toute dérive simplificatrice consistant à orienter automatiquement certains groupes d'enfants vers une langue ou une autre. Le Luxembourg est depuis longtemps un espace scolaire pluriel ; il est indispensable de garantir que l'orientation vers l'une ou l'autre option repose **uniquement sur les besoins et profils individuels** des élèves.

Intégrer pleinement le cycle 4 dans la réflexion

Le cycle 4 recevra les élèves après quatre années d'alphabétisation. Les enseignants concernés doivent être inclus dès le début comme **acteurs centraux**, car ils assureront le lien essentiel avec l'enseignement secondaire au moment des orientations.

Renforcer le travail d'équipe pédagogique

Le succès du projet dépend d'une **collaboration forte et structurée** au sein des équipes éducatives, centrée sur les besoins de chaque élève.

Donner une véritable place à l'élève

Un acteur est trop souvent oublié : **l'enfant lui-même**.
Sa motivation, son envie d'apprendre, ses ressentis doivent être entendus et respectés, même à un jeune âge. La réforme ne peut réussir sans prendre en compte la voix de ceux qu'elle concerne au premier chef.

Conclusion

L'ASTI considère le projet de loi 8587 comme une réforme juste, nécessaire et ambitieuse. Elle salue la possibilité offerte à chaque enfant d'entrer dans l'écrit par la voie la plus adaptée à son profil.

L'ASTI encourage donc son adoption rapide et se tient prête à collaborer à sa mise en œuvre avec tous les acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels.

ASTI a.s.b.l.
01.12.2025

ASTI
association sans but lucratif reconnue d'utilité publique
RCS Luxembourg F5199
10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg
tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71
www.asti.lu - ensemble@asti.lu
CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000